



établissement  
national des  
invalides de  
la marine

SECURITE SOCIALE  
DES MARINS

*Le Directeur*

Paris, le 07 OCT. 2011

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez saisi afin d'obtenir des informations relatives au devenir du centre de liquidation des prestations de Bordeaux et sur la politique générale en matière de recrutement de l'établissement.

Fin janvier 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a fait connaître à l'ENIM le projet de construction d'une 4<sup>ème</sup> ligne de tramway, passant rue Fondaudège -place Charles Gruet-, devant l'immeuble de l'ENIM. Dans ce cadre une procédure d'expropriation de l'immeuble de l'ENIM est annoncée afin de réaliser un parking public en compensation de la suppression des stationnements induite par le passage du tramway.

Parallèlement, conformément aux instructions gouvernementales sur l'immobilier de l'Etat et de ses opérateurs, l'ENIM a présenté début 2011 à ses autorités de tutelle son projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce projet a fait l'objet d'observations conditionnant sa validation notamment à la fermeture du site de Bordeaux.

Dès lors, la fermeture du site de Bordeaux a été actée au Conseil d'administration du 9 septembre 2011.

Afin de respecter la consultation des instances représentatives du personnel, je réunirai un comité technique paritaire le 13 octobre prochain afin de présenter la décision de fermeture que vous sollicitez légitimement. Par ailleurs, afin d'assurer également l'information des organisations syndicales, la première étape du plan de bascule de la production de Bordeaux vers les deux autres centres maladie sera exposée.

Ce calendrier permettra l'examen par le Comité paritaire du ministère de l'Ecologie de la modification de l'arrêté liste des services concernés par une opération de restructuration avec l'insertion du centre ENIM de Bordeaux. Cette modification que j'ai sollicitée a recueilli l'accord de principe du Secrétaire général du ministère. Elle doit être traduite juridiquement dans les meilleurs délais afin de permettre aux agents du centre de Bordeaux de bénéficier de l'ensemble des outils de formation et de rémunération alloués.

Les droits afférents à cet arrêté liste sont susceptibles de faciliter leur reclassement. En effet, le reclassement des agents de Bordeaux dans les meilleures conditions constitue une priorité de l'établissement. A ce titre, des contacts ont été pris avec les potentiels recruteurs chargés de service public et un accompagnement individualisé mis en place (formation aux entretiens, rédaction de CV,...). Le fruit de ces actions s'est d'ores et déjà traduit par de premières affectations en septembre dernier.

.../...

Monsieur le Secrétaire général  
Syndicat national des personnels de  
l'Administration de la mer CGT  
Affaires maritimes  
5, quai du capitaine Allegre  
33311 ARCACHON

Plus globalement, la politique de recrutement de l'établissement intègre la plénitude des statuts d'emploi autorisés par son nouveau décret statutaire : fonctionnaire, contractuel de droit public et agent de la convention collective de la sécurité sociale.

Dans ce cadre, l'ENIM recrute désormais au vu des profils et les compétences attendues, sans *a priori*. Les avis de vacances de postes sont publiés sur le site de la bourse interministérielle de l'emploi public, site de référence au sein des fonctions publiques, et sur l'intranet de l'Etablissement lorsque les compétences recherchées sont aussi détenues au sein de l'Etablissement.

Ainsi, en application de cette politique, les fonctionnaires ont représenté plus des 2/3 des recrutements réalisés depuis le début de l'année 2011. Par ailleurs, un agent contractuel de l'Equipement (PNT) et un médecin, par nature non fonctionnaire, ont été recrutés. Enfin, sur les 10 contractuels recrutés, 4 d'entre eux étaient antérieurement en contrat unique d'insertion ou vacataire : ainsi, l'ENIM s'emploie à insérer dans l'emploi stable des personnes en précarité.

Enfin, conformément à la politique générale de l'établissement, plusieurs recrutements d'agents en provenance de la sécurité sociale seront réalisés dans les prochaines semaines afin d'apporter une expertise spécifique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur  
de l'Établissement National des Invalides  
de la Marine  
  
Philippe ILLIONNET